



l'Association des Régions de France

LES REGIONS FRANÇAISES AU CŒUR DE LA MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE DES JEUNES

Etude préalable

2008

Y Lechevallier
E Derriennic
Agence COOP DEC Conseil

Cette étude a été réalisée en 2008 par Yannick Lechevallier et Eve Derriennic de l'Agence COOP DEC Conseil, à la demande de l'Association des Régions de France.

Contexte de l'étude

Les Régions sont des acteurs importants en termes de soutien et d'accompagnement à la mobilité internationale des jeunes, par l'intermédiaire de multiples dispositifs, adaptés à tel ou tel public. Cet engagement, ancien, reste méconnu alors qu'il recèle de nombreuses initiatives innovantes.

Un premier travail de recensement des engagements des Régions avait été réalisé par l'ARF pour l'année 2005. L'Agence COOP DEC Conseil a été chargée par l'ARF de réaliser une mise à jour de cette étude pour l'année 2007.

Cette étude vise mettre en lumière l'importance et l'accroissement de l'engagement des Régions auprès des jeunes. Elle tente aussi de présenter une réflexion qualitative par la présentation de pratiques particulières identifiées au cours des entretiens afin de proposer un échange entre acteurs concernés.

Mobilité entrante et mobilité sortante

Deux familles d'actions peuvent être identifiées dans les pratiques des Régions :

- un soutien à la mobilité sortante des jeunes
- un appui à l'accueil de jeunes étrangers.

La très grande majorité des dispositifs concerne la mobilité des jeunes vers l'étranger (déplacement, projets communs avec un établissement européen, ...). 14 Régions ont également mis en place une politique d'accueil pour des jeunes originaires d'Europe ou d'autres pays du monde.

L'analyse ci-après porte essentiellement sur la question de la « mobilité sortante », les informations sur la mobilité entrante étant reprises dans les documents de chaque Région.

SOMMAIRE

Bilan global des dispositifs d'appui à la mobilité	4
<i>Un engagement fort des Régions pour la mobilité internationale des jeunes</i>	4
<i>Une prise en compte de la diversité des situations des jeunes</i>	4
<i>Une grande adaptation des dispositifs</i>	5
<i>Une comparaison nationale et européenne</i>	5
Note méthodologique pour le recueil de données	6
<i>Groupe de travail « Mobilité internationale des jeunes » à l'ARF</i>	6
<i>Présentation de la démarche suivie pour l'enquête</i>	6
Zoom sur les pratiques des Régions	8
<i>L'analyse des objectifs</i>	8
<i>La préparation et l'accompagnement</i>	9
<i>Le suivi</i>	10
<i>Faible interaction avec la Coopération décentralisée</i>	10
<i>Le suivi par pays</i>	11
<i>Une adaptation constante</i>	12
Tableau récapitulatif : budget et bénéficiaires – mobilité sortante et entrante pour l'année 2007	13
Nombre de bénéficiaires par rapport au nombre d'élèves dans les régions (lycéens et étudiants)	14
Dispositifs de mobilité à l'envoi	15
<i>Comparaison des budgets consacrés à la mobilité sortante en 2005 et 2007</i>	16
<i>Dispositifs de mobilité sortante : détails des bénéficiaires en 2007 par Région</i>	17
Dispositifs de mobilité à l'accueil	18
<i>Budgets consacrés par les Régions à la mobilité entrante en 2007</i>	19
<i>Dispositifs de mobilité entrante : détails des bénéficiaires en 2007 par Région</i>	20
Annexes	21
<i>Acronymes</i>	21
<i>Glossaire</i>	22
<i>Une initiative des Régions d'Europe : le programme Eurodyssée</i>	23

Bilan global des dispositifs d'appui à la mobilité

Un engagement fort des Régions pour la mobilité internationale des jeunes

En 2007 les Régions ont consacré 92,5 millions d'euros à la mobilité européenne et internationale des jeunes. Plus de 95 000 jeunes (mobilité sortante et entrante) ont ainsi bénéficié d'aide de la part des Régions pour leur mobilité internationale.

2 659 jeunes étrangers ont été soutenus pour un séjour en France et 93 476 jeunes ont pu effectuer une mobilité à l'étranger, dont près de 42 500 lycéens (dont 24 520 en séjour collectif et 4 480 en séjour individuel)¹, 7 260 apprentis (dont 230 en séjour collectif et 1 087 en séjour individuel), 38 900 étudiants (en séjour individuel pour la quasi-totalité), et 1 400 demandeurs d'emplois (en séjour individuel pour la quasi-totalité).

	TOTAL - tous publics	Lycéens	Apprentis	Etudiants	demandeurs d'emplois / jeunes diplômés	public divers
Mobilité SORTANTE - Nombre de bénéficiaires en 2007	93 476	42 471	7 265	38 923	1 398	3 419

Une prise en compte de la diversité des situations des jeunes

Les politiques de mobilité internationale des Régions s'adressent aux « jeunes », sans que cela fasse référence à un âge particulier, mais plutôt à des catégories correspondant aux compétences régionales.

Ces dispositifs s'adressent :

- aux lycéens,
- aux apprentis,
- aux étudiants et aux doctorants,
- ainsi qu'aux demandeurs d'emploi ayant obtenu ou non un diplôme².

L'ensemble des Régions disposent de programmes pour la mobilité internationale des étudiants ; 17 Régions ont mis en place des dispositifs de mobilité pour les lycéens, 15 pour les demandeurs d'emploi et les jeunes diplômés et 13 pour les apprentis. Si la majorité des Régions s'adressent aux différents publics, on constate néanmoins une prépondérance de la mobilité étudiante.

Certaines Régions ont également mis en place des dispositifs à destination des jeunes volontaires (Volontaires du Progrès, Service Volontaire Européens, volontaires pour la coopération). Les jeunes bénéficiant de ces dispositifs ont été comptabilisés dans « public divers ».

¹ Voir tableau. La somme des séjours individuels et collectifs est inférieure à la totalité des bénéficiaires car pour certains dispositifs les Régions ne disposaient pas de la précision du type de séjour. Dans ce cas-là les bénéficiaires ont été comptabilisés dans le total mais dans aucune des deux sous-catégories « individuel » ou « collectif ».

² Voir glossaire en annexe de l'étude réalisée par l'A.R.F.

Une grande adaptation des dispositifs

Les 26 Régions françaises disposent de plus de 160 dispositifs d'aide à la mobilité des jeunes. Ceux-ci sont définis comme les dispositions permettant aux jeunes de se rendre, sur une expérience plus ou moins longue, dans un pays étranger, pour être confrontés à la différence culturelle et/ou linguistique.

La multiplicité des dispositifs caractérise une adaptation importante en fonction du public auquel ils s'adressent (lycéens, apprentis, étudiants, ...) et des objectifs qu'ils poursuivent en termes de professionnalisation, d'apprentissage des langues, de citoyenneté européenne, de rencontre interculturelle, de soutien à l'engagement solidaire...

Les modalités de ces dispositifs sont également variées, adaptées au public et aux objectifs. Les Régions mettent ainsi en place des bourses mensuelles individuelles, des « coup de pouce » forfaitaires, des subventions pour les échanges de classes, etc. Certaines Régions organisent et prennent en charge l'accompagnement des jeunes avant leur départ, pour qu'ils bénéficient d'une préparation linguistique et culturelle et pour les aider à monter leur projet.

Une comparaison nationale et européenne³

Au niveau national environ 15 000 étudiants sont soutenus chaque année par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à travers la bourse de mobilité internationale. Ce nombre devrait doubler en 2008 pour atteindre 30 000 bénéficiaires par an⁴.

De son côté l'Union Européenne appuie la mobilité européenne et internationale des jeunes à travers plusieurs programmes : Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA), programme Erasmus, programme Leonardo da Vinci⁵...

Concernant le PEJA et Leonardo les données 2007 n'ont pu être obtenues car en cours de finalisation, mais concernant le programme Erasmus, ce sont 22 981 étudiants français qui ont effectué une partie de leur cursus universitaire en Europe dans ce cadre en 2006/2007⁶.

³ Une étude du Centre d'Analyse Stratégique sur la mobilité européenne des jeunes devrait être présentée à la rentrée pour préciser ces chiffres.

⁴ Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (communiqué de presse du 19 septembre 2007).

⁵ http://ec.europa.eu/education/programmes/programmes_fr.html

⁶ Communiqué de presse de la Commission Européenne n° IP/08/736 du 13 mai 2008.

Note méthodologique pour le recueil de données

Groupe de travail « Mobilité internationale des jeunes » à l'ARF

Un groupe « mobilité internationale des jeunes » est constitué depuis 2001 dans le cadre de la Commission « Affaires internationales et Coopération décentralisée » de l'ARF. Ce groupe de travail a permis la réalisation d'une première étude en 2006 sur l'appui à la mobilité des jeunes par les Régions pour l'année 2005.

Fin 2007, l'ARF a sollicité les Régions pour une actualisation des données concernant l'année 2007. L'Agence COOP DEC Conseil a été missionnée au printemps 2008 pour finaliser cette étude.

Un « comité de pilotage » réunissant les correspondants régionaux et les consultants, à l'ARF, a permis de préciser la démarche et pointer un certain nombre de questions sur les orientations et la forme de l'étude souhaitée.

Présentation de la démarche suivie pour l'enquête

L'étude a été menée en quatre étapes :

- une étude, à partir des sites Internet des Régions, des dispositifs proposés aux jeunes
- un contact auprès des correspondants régionaux
- une compilation des données
- une vérification

➤ Identification Internet

La première phase de l'étude a consisté à identifier sur le site Web de chacune des Régions les dispositifs de mobilité internationale à disposition des différents publics jeunes (lycéens, apprentis, étudiants, jeunes diplômés/demandeurs d'emploi ou public divers). Cette première phase a également permis d'identifier pour chaque dispositif quelles étaient les conditions d'éligibilité pour les différentes aides proposées.

Enfin ce premier travail sur les sites Internet a permis de mettre en avant les objectifs énoncés par les Régions concernant les dispositifs ou l'ensemble de leur politique de mobilité internationale.

➤ Contact des correspondants régionaux

Parallèlement, un contact a été repris par mail et/ou téléphone avec les correspondants « mobilité »⁷ de chaque Région. Ces contacts ont tout d'abord donné lieu à la collecte des bilans 2007 réalisés par les Régions, dans la continuité du bilan de 2005.

Dans un second temps, un échange par mél et par téléphone, a été mené auprès d'une majorité des Régions afin de :

- préciser les informations reçues, principalement pour connaître le budget consacré par les Régions à la mobilité internationale des jeunes et le nombre de jeunes ayant bénéficié des différents dispositifs en 2007 (ou 2006/2007).

⁷ Voir en annexe les contacts « mobilité » au sein des Régions.

- Les Régions ont également été sollicitées pour des informations plus précises comme les pays de destination des bénéficiaires et le nombre d'établissements scolaires concernés.
- Enfin, plusieurs entretiens ont permis d'approfondir des pratiques d'appui et de mise en œuvre de certains dispositifs.

➤ **Compilation des données**

Le plus souvent les données ont été fournies par différentes personnes selon les dispositifs. Les données ont donc dû être compilées pour obtenir le budget total consacré à la mobilité et le nombre total de bénéficiaires.

A partir des différentes données fournies les fiches présentant les différents dispositifs de mobilité de chaque Région ont été rédigées.

➤ **Vérification**

Les données quantitatives ont été envoyées à chaque Région afin d'être validées et éventuellement corrigées et/ou complétées. Cette demande de validation a été envoyée aux correspondants « mobilité » ainsi qu'aux différentes personnes ayant fournies des données pour l'étude au sein de la Région. Cette validation a également permis de poser des questions complémentaires aux Régions selon les orientations du comité de pilotage.

Zoom sur les pratiques des Régions

L'analyse des objectifs

Le plus souvent la mobilité est au service d'un ou plusieurs autres objectifs, participant ainsi par exemple à la politique de formation de la Région. Celle-ci peut parfois être également un objectif en soi.

La formalisation des objectifs par les Régions est nécessaire si celles-ci souhaitent par la suite réaliser une évaluation de leur politique de mobilité. Pour construire des indicateurs permettant d'évaluer l'impact de la mobilité il est indispensable d'avoir formalisé les objectifs associés à cette politique.

L'un des objectifs qui revient le plus couramment dans les dispositifs étudiés est la volonté, à travers la mobilité, de **favoriser l'apprentissage des langues**. Cet objectif qui semble assez général est parfois précisé par certaines Régions. En effet il peut s'agir de « perfectionner une langue vivante », d' « améliorer la pratique d'une langue et la maîtrise du vocabulaire professionnel », de permettre « l'acquisition d'un vocabulaire thématique ou spécialisé appliqué à un métier » (Basse-Normandie) ou encore de « développer l'appétence linguistique ». Cette dernière formulation, proposée par la Région Centre dans le cadre du programme Trans'Europe Centre, est intéressante car elle souligne bien qu'un séjour de quelques semaines dans un pays étranger ne va pas permettre à un lycéen de maîtriser la langue, mais que cette expérience peut lui montrer l'intérêt d'apprendre une langue vivante et développer sa volonté et son envie d'apprentissage linguistique.

Concernant l'objectif d'apprentissage des langues, le cas de la Région Alsace se distingue des autres Régions car celle-ci a mis en place une politique spécifique pour le bilinguisme et favorise donc particulièrement la mobilité dans les zones germanophones.

En dehors de l'apprentissage des langues, un objectif plus général de **professionnalisation** grâce à la mobilité apparaît clairement.

La plupart des Régions mettent en avant le fait qu'une expérience internationale est aujourd'hui un vrai « + », voire un élément indispensable sur un CV. La mobilité est donc censée faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, non seulement grâce au « + » sur le CV, mais également pour que l'exigence de mobilité ne soit pas un frein aux jeunes diplômés en recherche d'emploi, en particulier pour les demandeurs d'emploi peu qualifiés pour qui la mobilité est moins naturelle.

Certaines Régions mettent en avant le fait que grâce à leur expérience mobilité internationale, dans le cadre de leurs études notamment, les jeunes diplômés n'hésitent plus à projeter leur avenir professionnel hors de France. L'expérience de mobilité permettrait donc d'élargir le champ de leur recherche d'emploi.

Par ailleurs une expérience de stage à l'étranger permet aux jeunes de découvrir un autre type fonctionnement, d'autres techniques, pour ensuite réutiliser cette expérience dans leur travail quotidien.

Le **développement de la citoyenneté européenne** est également un objectif assez présent dans les démarches des Régions. Il serait intéressant à cet égard d'observer les pays de mobilité en Europe. Il semble assez clair que la mobilité des jeunes reste encore orientée majoritairement vers les anciens Etats membres ou les états frontaliers de la France. Or la notion de citoyenneté européenne impliquerait justement d'inciter les jeunes à mieux connaître les nouveaux Etats membres de l'UE.

Le soutien à la mobilité internationale peut également participer à l'**internationalisation des entreprises du territoire**. C'est ainsi un des objectifs recherchés par le soutien au VIE de la Région Pays de la Loire notamment, ou par le programme « échanges

communautaires » de la Région Bourgogne qui vise à « développer une dynamique d'échanges communautaires qui permette aux organismes bourguignons une ouverture à l'environnement européen ». Le programme Eurodyssée⁸ permet également de « donner l'occasion à une entreprise d'utiliser les compétences d'un jeune formé dans un autre pays européen », « faire participer le milieu économique à la formation des jeunes tout en s'ouvrant sur l'Europe ».

Lorsque les programmes de mobilité sont en lien avec les zones de coopération de la Région, comme c'est le cas pour Midi-Pyrénées par exemple, l'un des objectifs est de rapprocher les Régions partenaires en favorisant une meilleure connaissance des acteurs du territoire, ce qui passe notamment par la mobilité des jeunes entre les régions partenaires.

La préparation et l'accompagnement

Dans plusieurs régions les jeunes bénéficient d'une préparation avant leur mobilité internationale. La plupart du temps les préparations sont organisées pour les lycéens, les apprentis ou les demandeurs d'emploi.

Souvent cette préparation consiste en une **préparation linguistique et culturelle**. C'est par exemple le cas en région Centre où les jeunes apprentis bénéficient d'une préparation linguistique et culturelle (acquisition d'un minimum de vocabulaire de la vie courante et technique du pays et travail de recherche sur les us et coutumes du pays). De même dans le cadre du programme FAJE (Formation et Accompagnement de Jeunes Diplômés en Europe) de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les jeunes bénéficient d'un accompagnement de 8 semaines lors duquel ils sont encadrés dans leur recherche de mission en entreprise européenne et disposent d'une préparation au départ (renseignements sur les différentes législations du travail en Europe, traduction des CV et lettres de motivation en langues étrangères...). Cette préparation est prise en charge par les établissements eux-mêmes ou par les Régions.

Le programme Eurodyssée, auquel participent plusieurs Régions françaises, prévoit également une préparation linguistique. La spécificité de celle-ci est qu'elle se déroule dans la Région d'accueil. La grande majorité des Régions participant au programme Eurodyssée a en effet mis en place un cours de langue à l'arrivée des stagiaires. Celui-ci peut être intensif et se dérouler sur 3 ou 4 semaines avant le stage pratique en entreprise ou bien s'étaler sur une période plus longue, en parallèle à la formation pratique.

Concernant la préparation au départ des étudiants, on peut noter que la Région Rhône-Alpes rassemble chaque année depuis 2004 les candidats à la bourse Explo'ra sup afin de fournir des conseils pour les questions administratives ou pratiques que peuvent se poser les jeunes avant leur départ. Ces événements permettent aux étudiants de bénéficier des conseils du Centre Régional d'Information Jeunesse et du Centre d'information internationale de Lyon. Ils peuvent également échanger avec des anciens bénéficiaires des années précédentes qui sont invités à partager leur expérience.

En Nord-Pas de Calais, une clef USB est remise à chaque jeune avant son départ. Cette clef contient un PowerPoint préparé par la Région permettant au jeune de présenter sa région auprès de ses interlocuteurs étrangers. Elle contient aussi un plan de PowerPoint pour aider le jeune à construire son rapport.

Dans la même idée la Région Centre envisage de mettre en place un dispositif similaire de clef USB à partir de septembre 2008 et la Région Franche-Comté remet une « valisette ambassadeurs de Franche-Comté » aux jeunes qui sont accueillis en Franche-Comté et à ceux qui partent à l'étranger.

⁸ Voir présentation en annexe.

Le suivi

Si quasiment toutes les Régions organisent un suivi des dispositifs d'un point de vue quantitatif, avec la réalisation d'un bilan annuel, rares sont les Régions qui ont mis en place un suivi du jeune après la mobilité, au delà de la demande « d'un rapport ».

La Région Poitou-Charentes a mis en place un suivi des jeunes assez poussé. Ce suivi passe par plusieurs mécanismes :

- Rapport de stage en français et dans la langue du pays d'accueil qui fait l'objet d'un entretien individuel au retour,
- Association des anciens stagiaires créée en 2001, annuaire actualisé et publié chaque année, manifestation annuelle, ...
- Ateliers de techniques de recherche d'emploi proposés (en cours de réorganisation pour l'instant)
- Enquêtes téléphoniques à 6 mois, 1 an et 3 ans post stage

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a également mis en place un suivi dans le cadre du dispositif FAJE (Formation et Accompagnement de Jeunes Diplômés en Europe). En effet le prestataire de service en charge de la formation et de l'accompagnement des jeunes diplômés demandeurs d'emploi maintient des contacts (téléphoniques, mails, entretiens individualisés...) avec les bénéficiaires dudit programme. La Région réfléchit également à l'idée de l'envoi d'un courrier sous forme de questionnaire (type « Qu'êtes-vous devenus ? ») pour les bénéficiaires des bourses octroyées dans le cadre de la mobilité sortante.

La Région Franche-Comté réalise des enquêtes d'insertion professionnelle pour les jeunes diplômés et jeunes demandeurs d'emploi qui ont bénéficié d'un stage professionnel « clef en mains » en Europe et au Québec. De même, la Région Rhône-Alpes analyse le taux d'insertion professionnelle, en Rhône-Alpes ou dans la région de mobilité, et le taux de retour en formation des jeunes diplômés/demandeurs d'emploi ayant effectué une mobilité internationale.

Faible interaction avec la Coopération décentralisée

L'interaction entre les destinations des jeunes et les zones de coopération décentralisée des Régions (présentes une soixantaine de pays) est assez faible. Certaines Régions prévoient, en plus d'autres dispositifs, un programme spécifique pour leurs zones de coopération, comme l'Alsace qui a mis en place depuis la rentrée 2007/2008 pour les lycéens un programme d'« aide en faveur des échanges à finalité pédagogique dans le cadre des accords de coopération signés par la Région Alsace ».

Souvent les dispositifs sont ouverts à toutes les zones géographiques mais avec une priorité, voire une incitation par la majoration de la bourse, aux zones de coopération. C'est le cas par exemple des régions Limousin ou Lorraine.

En ce qui concerne l'accueil le lien avec les zones de coopération est plus fort. En effet les dispositifs d'accueil s'adressent souvent en grande priorité aux jeunes originaires des régions partenaires, voire leur sont réservés. Ainsi les Régions Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes favorisent en priorité l'accueil de ressortissants de leurs zones de coopération.